

BULLETIN MUNICIPAL

DANS CE NUMÉRO :

Vie Municipale

Edito de Mr le Maire |

Commune |

Etat Civil |

Vie Locale

L'actualité locale en résumé 2

Le Budget de la Commune 3

Cérémonies sur la commune

8 mai 2023
Cérémonie Chapelle des Senades 4

Ruisseau Bauchamp

Les Travaux du Ruisseau de Bauchamp en images 5

Cet été aux Islettes

Communication par les Affiches 6

2ème concours communal des Maisons et Jardins fleuris 7

Brocante des islettes

Mot de remerciement du président du C.D.F. 7

Fêtes et manifestations

Agenda été 2023 8

A Savoir

Agence postale & Déchetterie 8

Numéros utiles 8



Les Islettes

C'est l'IDÉALE !

J U I N 2 0 2 3 — N ° 0 9

Edito du Maire

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens.

Nous nous retrouvons à mi-mandat, et ces trois années n'ont pas été un long fleuve tranquille, car personne ne pouvait imaginer que nous allions être confrontés à des vagues successives de crises : sanitaire, énergétique, inflationniste qui pénalisent notre gestion au quotidien.

Au mois de mars dernier, nous avons voté notre budget communal toujours sans augmentation des taux de fiscalité locale pour la troisième année consécutive. C'est dans un contexte de recettes fiscales tendues que nous avons élaboré notre bud-

get, avec toujours la même capacité d'investissement. Nous gardons des objectifs ambitieux au niveau de notre commune.

Il arrive que l'on rencontre des imprévus car certains projets sont complexes, longs à mettre en œuvre et pas toujours exempts de mauvaises surprises, surtout depuis les crises successives que nous traversons.

Nous continuons à travailler sur les engagements pris et qui se concrétisent progressivement. Nous sommes conscients qu'il restera toujours des choses à faire. Soyez assurés que la motivation de l'équipe reste pleine et entière.

Les élus et les agents ont, en commun, la même passion : s'investir au service de notre commune.

L'arrivée du printemps et des beaux jours se conjugue souvent avec des moments de convivialité lors de nos fêtes et rassemblements traditionnels. Nous pourrions nous y retrouver et passer des moments plus joyeux et plus légers.

Faisons que notre commune reste un village où il fait bon vivre.

Bien sincèrement à vous,

Votre Maire,
Ludovic Pochon



COMMUNE DES ISLETTES

« Les Islettes, c'est l'IDÉALE »

Bulletin municipal - Commune de

Les Islettes - Meuse

37 rue Jules Bancelin

55120 LES ISLETTES

Chargé de communication

Thibaut MOURLET

Directeur de la Publication

Ludovic POCHON

Site Internet : www.lesislettes.fr

Facebook

<https://www.facebook.com/lesislettes>

Téléphone : Tél : 03 29 88 28 12

ou 03 29 88 38 82

Messagerie : lesislettes@wanadoo.fr

Bulletin papier et version numérique en PDF téléchargeable sur le site de la mairie.

ETAT CIVIL

Décès

DEFRANCE Kenny
le 26/03/2023

Mariages

LEMERY Amance
HANNEQUIN Quentin
le 3/06/2023

PIRES Luis

LUPIA Vanessa
le 10/06/2023

Naissances :

PIRES LUPIA Maryna
le 11/03/2023

BIGEREL Léona

le 20/04/2023

WILAND Alois

Le 29/05/2023



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



ATTENTION CANICULE



Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fermez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites.sante.gouv.fr • meteo.fr

Vie Locale



Préfecture Meuse Une nouvelle application !



Vous êtes victime de violence, d'un vol, d'une escroquerie ? vous posez des questions sur votre sécurité ? vous recherchez des conseils ? L'application **#MaSécurité** est là pour vous apporter des réponses concrètes, faciliter vos échanges avec la Gendarmerie et la Police et vous donner la possibilité d'alerter très rapidement les forces de sécurité autour de vous.

Nombreuses fonctionnalités pratiques :

Conseils de sécurité/prévention
Tchat avec un gendarme 24h/24
Signalement des points de deal
Pré-plainte en ligne

Localiser la brigade de gendarmerie la + proche

APPEL A CANDIDATURE



L'association **Pays d'Argonne Les Islettes** propose toute l'année des missions pour des jeunes dans le cadre du Service Civique d'une durée de 7 mois à compter du 1er juillet 2023.

Si vous avez entre **18 et 25 ans** inscrivez-vous sur la plate-forme du service civique et candidatez.

Renseignements : 0953769364

Règles sur la réglementation de l'usage du feu et du brûlage des déchets verts en Meuse



- les collectivités et les particuliers n'ont pas le droit de brûler à l'air libre leurs déchets verts

- les barbecues sont autorisés à plus de 200 mètres des bois et forêts, en présence d'une ressource en eau suffisante

Les feux festifs (feux de la St Jean) et feux de camp, des dérogations peuvent être accordées par le maire tout au long de l'année aux propriétaires des terrains concernés

Taille des haies, élagage des arbres en bordure de la voie publique

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des **voies publiques** ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, comme à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue. Les services municipaux, quant à eux, sont char-

gés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

Texte de référence : Loi n°2020-105 du 10 février 2020 article L2212-2-1

Nuisances sonores

Rappel, L'arrêté préfectoral du département de la Meuse du N° 2000-1269 du 6 juillet 2020 fixe les plages horaires pour les travaux de bricolages et de jardins comportant des appareils bruyants (tondeuses à gazons, motoculteurs, perceuses, scies...) à savoir ;

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 20h

Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Merci de penser au voisinage

Formation aux Gestes des Premiers secours aux Islettes

Une 1/2 journée de formation sera programmée en octobre prochain sur la commune. Sera abordé l'utilisation d'un défibrillateur, comment réagir en cas d'étouffement,....

Si vous êtes intéressés, prévenir la Mairie pour vous faire connaître, merci.

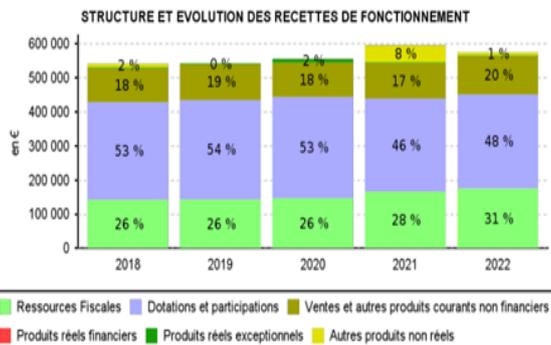


Le Budget de la commune

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

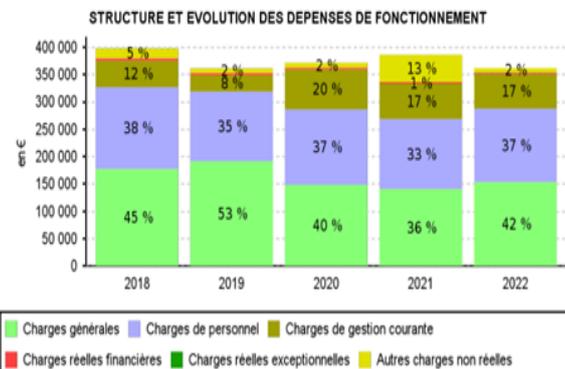


RFFRFRS

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

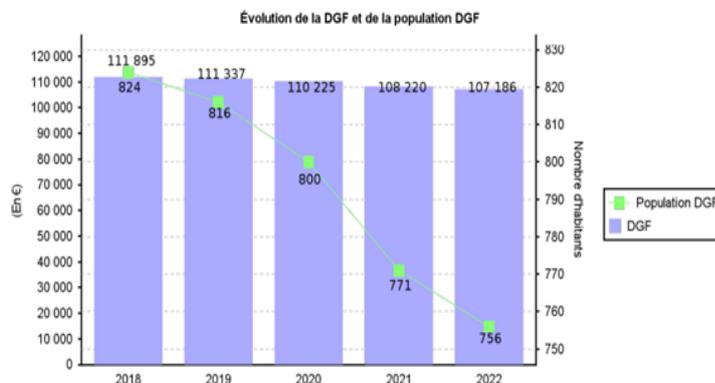


DEDEDES

Éléments concernant les dotations

Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.



Pour de plus amples explications ou informations sur le budget de la commune, n'hésitez pas, un rendez-vous avec le maire est toujours possible auprès de notre secrétaire de mairie.

Les Islettes : Cérémonie 8 mai



Cérémonie du 8 mai 1945 conduite par Mme Aurore PECHEUX, adjointe au Maire des Islettes

Les Senades : Cérémonies du 10 juin



La première pelletée du lancement des travaux de sauvegarde de la Chapelle des Senades, un édifice patrimonial en péril aujourd'hui soutenu par la Fondation Stéphane Bern.

Après les discours de M. Pochon, maire des Islettes, puis de Marie-Christine Janin (dans le contexte de l'industrie du Verre argonnais), puis de Thierry Du Grandrupt, revenant sur les événements de 1944 ainsi que sur le projet de sauvetage de la Chapelle.

La cérémonie s'est terminée à la Mairie des Islettes par le « pot de l'amitié »



Aménagement des rives Ruisseau de Bauchamp



Cet été aux Islettes et dans la Vallée !

Les Feux de la Saint Jean

STADE DOMINIQUE VIGOUR
55120 LES ISLETTES

Vendredi 23 Juin 2023
à partir de 18h00

70 CCHUS
10 ans de rock & blues

ZZTY

the roasted coasts

Entrée Gratuite

Barbecue à partir de 18h00

Concerts avec Jamie and Co, 70Cchus, Ozzy and the Roasted Coasts

Allumage du feu à 22H
Lâcher de lanternes volantes (2€ la lanterne)

Organisé par l'Association Pays d'Argonne, 22 rue Jules Bancelin, 55120 LES ISLETTES. Tél: 09.53.76.93.64 / contact@pays-d'argonne.fr

Dimanche 9 juillet

Le sporting club les islettes
Organise sa 6^{ème} brocante
Sur les deux terrains de foot
stade dominique vigour

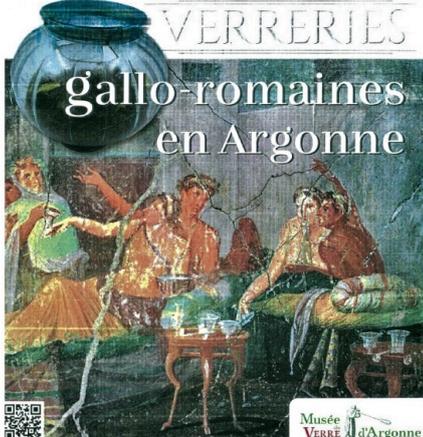


Informations et réservations au
06-75-96-30-25/06-48-33-04-85

1€ le metre (minimum 5 mètres)

Restauration et buvette sur place
animé par les bénévoles du club

VERRERIES gallo-romaines en Argonne



Musée VERRERIE d'Argonne

Les Islettes - 8 mai / 30 sept. 2023

D. & J.F. 10-12 h / 14-18 h + S. 14-18 h en juillet et août
Animations Verriers : 16, 23 et 30 juillet - 6, 13 et 20 août

ouvert toute l'année pour groupes, sur RV

64, rue Bancelin - 55120 Les Islettes
avargonne.scc@gmail.com - tel : +33(0)6 52 96 21 66 www.verre-argonne.org

PARTIR en LIVRE La LIBERTÉ !



du 22 Juin au 23 juillet 2023

JEUDI 13 JUILLET 2023
JARDIN DE FALLIA - LES ISLETTES

WWW.PARTIR-EN-LIVRE.FR

CNL

ATELIERS NUMÉRIQUES (GRATUIT)



Orianne BATTONNIER
Argonne Meuse
06.26.11.29.19
orianne.battonnier@conseiller-numerique.fr

Cassandra HACQUIN
Argonne Champenoise
06.26.11.76.64
cassandra.hacquin@conseiller-numerique.fr

ASSOCIATION PAYS D'ARGONNE
22 rue Jules Bancelin, 55120 LES ISLETTES

LES ISLETTES (55) BOURSE MILITARIA

Dimanche 20 août 2023
Site de la SIBA
7h à 15h



Entrée : 2€ (gratuite - de 12 ans)
Restauration Rapide & Buvette sur place

Organisée par le Comité des Fêtes des Islettes avec le soutien de la Mairie des Islettes

FÊTE NATIONALE 14 JUILLET

FEU D'ARTIFICE

CONCERT | ANIMATIONS

AU STADE DOMINIQUE VIGOUR
LES ISLETTES

ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES DES ISLETTES

EUROPA LEAGUE

FIFA 23



LA BVB DES ISLETTES ORGANISE UN TOURNOI LE SAMEDI PREMIER JUILLET ENTRE 16H00 ET 19H00. QUELLE SERA LA MEILLEURE EQUIPE D'EUROPE ?

Inscription obligatoire :
- Se rendre à la BVB
- Répondre par mail : bvb.lesislettes@gmail.com
- Tél : 06 31 97 00 47

AUX ARMES CITOYENS ! Avec 1000 bénévoles

Reconstitution de la BATAILLE DE VALMY

au pied du moulin

20 AOÛT 2023

A PARTIR DE 10H00

Animations
Marché Paysans
Défile Historique
Taverne du Soldat
Campement Reconstitution



Concours des Maisons Fleuries 2023



Le 3ème concours communal des maisons fleuries 2023

La commune a décidé de reconduire le concours pour encourager l'implication des habitants à mettre une pointe de couleurs en façade de leur maison et pour d'autres, à garnir leur jardin de variétés végétales très diverses. Il est à noter les efforts de tous depuis 2021 et de ceux portés sur la propreté des trottoirs.

Inutile de s'inscrire, le Jury passe en Juillet pour procéder à la notation des maisons fleuries selon le règlement disponible à la mairie et sur le site de la commune.

Sachez que la grille de notation que nous avons retenue s'inspire de celle du concours départemental des villes et villages fleuris.

Bonne chance à tous pour cette 3ème édition 2023 !



Brocante du 8 mai : Les remerciements du Président du Comité des Fêtes

Notre brocante du 08 mai dernier fut exceptionnelle en tous points. Même la météo, pluvieuse les jours précédents, nous a été favorable.

De nombreux visiteurs sont venus découvrir les stands de nos exposants.

Une belle journée ponctuée par l'habituelle pause déjeuner où toute l'équipe de bénévoles a œuvré avec maestria pour servir, frites, sandwiches, crêpes, gaufres .

Tous mes remerciements à l'équipe au top des bénévoles pour cette organisation.

La buvette a également fait son plein. Le sympathique trio musical Blendy a animé l'après-midi sous le signe du Festival Les BarsBars en Argonne. Comme à son habitude, la brocante a su créer un élan de jolis moments, les retrouvailles, les connaissances, des amis qui échangent au détour des rues. Je tiens également à remercier les riverains des rues : Notre Dame, Chemin du Roy, Rue de l'Eglise, Rue de la Poste et Rue des Jardins pour leur compréhension et leur patience pour les désagréments engendrés durant cette manifestation. Je tiens également à remercier l'équipe municipale pour les autorisations, l'aide matérielle apportée pour nous faciliter la tâche.

Merci aux nombreux visiteurs.

La brocante c'est le rendez-vous incontournable.

Alors retrouvons nous l'an prochain.

Le Président, GEHIN Xavier



Les Fêtes et Manifestations



“ Mon vieux Milou, nous voilà enfin aux Islettes ! “
Vignette extraite des « Aventures de Tintin en Argonne »

Juin 2023

23 juin

- ◇ **Feux de la St Jean « Redneck, Natchez, Jamie & Co »**
Stade Dominique Vigour à partir de 18h—23h59
avec un grand lâcher de Lanternes à 23h00
- ◇ **Partir en Livre**
Bibliothèque des Islettes - 13 juillet

Juillet 2023

1 juillet

- ◇ **Tournoi jeu Fifa 2023** organisé par la bibliothèque des Islettes

10 juillet

- ◇ **Brocante SCI** organisée par le Sporting Club les Islettes -

13 juillet

- ◇ **Partir en Livre** organisée par la Bibliothèque des Islettes
Jardin de Fallia—Derrière la Mairie

14 juillet (Fête Nationale)

- ◇ **Fête Nationale Kermesse**
Comité des Fêtes - Stade Dominique Vigour
Animations musicales—Buffet et Buvette
Feu d'Artifice

Les 16/23/30 juillet

- ◇ **Animations Verriers au Musée du Verre**

10/07 au 31 juillet

- ◇ **Passage du Jury Maisons Fleuries**

Août 2023

Les 6/13/20 août

- ◇ **Animations Verriers au Musée du Verre**

20 août

- ◇ **Bourse Militaria de 7h à 15h**
Comité des Fêtes - Site de La Verrerie

19 et 20 août

- ◇ **Événement spectacles « Argonne 1792 » à Valmy de 10h à 23h59**
Navette gratuite en Bus pour Valmy (50 places) 9h15 départ de la place des Islettes
Pays d'Argonne - Programme & réservations 09 53 76 93 64

Jusqu'au 30 septembre

- ◇ **Musée du Verre d'Argonne**
Verreries Gallo-Romaines en Argonne

Agence Postale & Déchetterie, à votre service

Les Islettes

Agence Postale Communale
Du Lundi au vendredi
de 9h à 12h



Clermont-en-Argonne

HORAIRES ÉTÉ
Du 1^{er} Mai au 31 Octobre
Mardi de 8h00 à 12h00

Mercredi de 16h30 à 19h30
Vendredi de 16h30 à 19h30
Samedi de 8h à 12h et de 13h à 17h
Dimanche : Fermé

Numéros utiles

Clermont-en-Argonne

Codecom Argonne-Meuse

17 rue Thiers
Tél. 03 29 87 40 12

Maison de Santé Rurale

Secrétariat Médical
Tél. 03 29 87 41 12

Association Familles Rurales de Clermont-en-Argonne

Tél. 03 29 88 41 67

ILCG Centre Argonne

Coordination gérontologique
Tél. 03 29 88 44 88

ADMR Clermont-en-Argonne

Tél. 03 29 88 43 44

Taxi Collignon-Leroy

Tél. 03 29 88 24 15

Les Islettes

Association Pays d'Argonne

Conseillère numérique

France Services mobile

Tél. 09 53 76 93 64

Urgences

Urgence médicale : 15 ou 112
Premier secours : 18 - Police : 17
Violence Femmes info : 39 39
Maltraitance personnes âgées et handicapées : 39 77
Allo enfance en Danger : 119
Urgence sociale : 115